

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

En vertu de l'article 16 alinéa 5 de la loi modifiée du 10.6.1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que le demandeur:

SARL GARAGE MICHELS

a obtenu les autorisations d'exploitation suivantes :

- un pont élévateur de la marque NEXION, du type TITAN X693TLTPD8, avec le numéro de construction 04-42309805/00-15 à Clervaux, 18, route de Bastogne, Arrêté : 3A/2023/1230/174
- un pont élévateur de la marque ROTARY, du type SPO65E-LWB, avec le numéro de construction FXGA2010004 à Clervaux, 18, route de Bastogne, Arrêté : 3A/2023/1189/174
- un pont élévateur de la marque MAHA, du type DUO CN 5.OU, avec le numéro de construction 298593 à Clervaux, 18, route de Bastogne, Arrêté : 3A/2023/1190/174
- un pont élévateur de la marque CMO, du type EASY LIFT 3000, avec le numéro de construction 4670 à Clervaux, 18, route de Bastogne, Arrêté : 3A/2023/1234/174
- un préhenseur de roue de la marque GYS, du type SPORT LIFT EASY, avec le numéro de construction 4843-000 à Clervaux, 18, route de Bastogne,

Le dossier s'y rapportant est déposé au secrétariat communal de Clervaux du 3 mai 2023 au 11 juin 2023 inclusivement pour y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la Constitution et à la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à dater de la notification de la décision.

Clervaux, le 25 avril 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Clervaux,

(s) E. Eicher, bourgmestre

(s) Danielle Schroeder, secrétaire

